

Organiser la collaboration médico-psychologique en périnatalité

Propositions de la Société de
psychologie périnatale



Groupe de travail

- Pr JP Schaal, gynécologue-obstétricien (Grenoble)
- Dr Annie Poizat, psychiatre (Grenoble)
- Dr Grégoire Théry, gynécologue-obstétricien (Thonon-les-Bains)
- Mme M. Dominique Bligny, psychologue (Thonon-les-Bains)
- Dr F. Molénat, pédopsychiatre (Montpellier)



Entretien du 4e mois

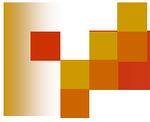
- Mise en route : cellule de pilotage ?
 - Harmonisation de son utilisation
 - Mesurer ses retombées immédiates sur le fonctionnement du réseau (orientations, transmission d'information...)
 - Incidence sur les moyens qualitatifs et quantitatifs des psychothérapeutes
 - Mise en place d'une reprise des cas difficiles
- Formation des sages-femmes et médecins
 - (cf le référentiel en préparation)
 - *A organiser au niveau régional*



Structurer la collaboration médico-psychologique

1. *Niveau d'intervention clinique directe et indirecte*

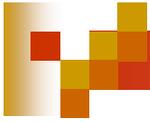
- profil de poste pour les psychologues
- articulation lisible entre psy/adulte, psy/enfant, psychologue in situ
- désignation impérative de référents pour chaque lieu de naissance
- sensibilisation de ces référents au travail en réseau (participation aux reprises de cas)



2. Niveau de « conseil » ou « ressource »

Cellule offrant disponibilité et expérience

- pour les professionnels isolés
- Pour les équipes moins expérimentées
- Pour les cas particulièrement délicats
- Pour les transferts du « haut risque psychique »



3. *niveau de pilotage, assurant :*

- l'analyse des difficultés qualitatives et quantitatives
- l'élaboration d'une politique de formation adaptée aux nouvelles pratiques
- le dégagement d'un mode de pensée consensuel
- l'organisation du recueil d'activité
- l'organisation des reprises de cas avec participation du secteur libéral



Qui veille à l'ensemble ?

- *Concept de « groupe de pilotage »*

Intégré au Réseau ou impulsé par la CRN

Regroupant les représentants de toutes les disciplines concernées (public et privé)

Sur un bassin de population, une ville, un département, une région selon les contextes



Problèmes psychiatriques

- Effort particulier (insécurité importante chez les professionnels)
- Dès la grossesse
- Rôle majeur des sages-femmes et du suivi médical
- Définir les modalités d'intervention psychiatrique pour chaque cas
- Coordination indispensable entre psy/A et psy/enfant, ainsi qu'avec les autres partenaires (PMI), secteur social, mais à partir du suivi médical